

BANQUE NATIONALE SUISSE

Processus de financiarisation dans le monde

L'indépendance de la Banque nationale suisse est un des résultats de la financiarisation croissante des économies nationales dont le processus s'est enclenché au fil d'accords internationaux :

1922 : les accords de Gênes (Italie) : l'étalon-or est abandonné au profit de l'étalon de change-or, c'est-à-dire que l'émission de la monnaie ne se fait plus en contrepartie d'or mais de devises convertibles en or.

1944 : les accords de Bretton Woods (Etats-Unis) : changes fixes mais ajustables, convertibilité des monnaies mais contrôles sur les flux de capitaux.

1976 : les accords de la Jamaïque : abandon du rôle international légal de l'or et abandon définitif des changes fixes au profit des changes flottants.

1989 : Union européenne : abolition de toutes les limitations existantes concernant le mouvement des capitaux. Conséquence : rôle accru de valeur-refuge du franc suisse.

Dès 1990 : Mouvement mondial vers l'indépendance des banques centrales.

1999 : Indépendance de la Banque nationale suisse inscrite dans la Constitution, abrogeant l'article 39 de la Constitution de 1874 laissant la possibilité d'émission monétaire par la Confédération elle-même. La même année, adoption de la monnaie unique (euro) dans l'Union européenne.

Conséquences : inégalités sociales et destruction de la planète

Ce processus de financiarisation a été rendu possible par une dérégulation progressive sous l'impulsion d'économistes libéraux. Ce processus a certes favorisé un développement prodigieux du capitalisme, mais a creusé des inégalités importantes qui n'ont pas été résorbées par une fiscalité suffisante. D'autre part, on peut considérer que le pillage des ressources naturelles et le réchauffement climatique sont principalement imputables à la financiarisation forcée de l'économie. Par exemple, selon une étude du WWF et de Greenpeace émise en 2021, la City finance deux fois plus d'émissions de CO2 que le Royaume-Uni en émet.

La solution par la souveraineté monétaire et la régulation de la finance

Le pouvoir de battre monnaie doit relever de la souveraineté des citoyens. Il faut réparer une erreur de l'histoire, un changement constitutionnel opéré en catimini sous la pression néolibérale internationale. D'autre part, la BNS doit donner l'exemple de la transition écologique aux secteurs bancaire et financier.

- **Golden share de la Confédération** : Les actionnaires actuels de la BNS sont les cantons suisses (55%), les banques cantonales (12-18%), des actionnaires privés (27-33%). La Confédération qui n'est actuellement pas actionnaire doit dorénavant devenir actionnaire de référence en détenant une action spécifique (golden share = droit de veto).

BANQUE NATIONALE SUISSE

- **Surveillance de la BNS par le Contrôle fédéral des finances** : Actuellement, la surveillance de la Banque nationale suisse est explicitement exclue du mandat du Contrôle fédéral des finances. Dorénavant, le contrôle fédéral des finances exerce la surveillance de la BNS et son droit de veto à travers la golden share que détient la Confédération au sein de la BNS.
- **Décision de l'émission de monnaie fiduciaire par le Conseil fédéral** : A l'instar des Etats-Unis où la décision de l'émission de la monnaie fiduciaire revient au Trésor et non à la FED, la décision de l'émission de monnaie fiduciaire revient au Conseil fédéral. Malgré sa faible part, elle assure la sécurité car les autres formes de monnaie lui sont liées par une obligation de convertibilité.
- **Investissements éthiques et écologiques** : Les investissements seront réglementés de sorte de respecter l'éthique et l'environnement.
- **Transparence** : Obligation pour la BNS de présenter au minimum chaque trimestre lors d'un point de presse un rapport in extenso des opérations des principaux postes du bilan et hors bilan dans un but de transparence.